EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY

Séance du 11 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel
M. GAGNAIRE Bernard
M. QUÉRAT David
M. RABUT André
Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GUEDON Serge
Mme MAUGÉ Solange

Absentes excusées : Mme MATTANA Nathalie, Mme MILLET Sabine, Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

OBJET : **VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
2025.02.08

Monsieur le Maire expose que

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la réunion de conseil municipal qui s'est réunie le 11 avril 2025 ;

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci- dessous, revêt un intérêt communal ;

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
SSIAD ADMR des Montagnes du Matin	150 €
LES HERISSONS DE L'ECOLE PUBLIQUE	210 € pour les fournitures scolaires 175 € pour les sorties scolaires

Adopté à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

STE AGATHE EN DONZY, le 10 juin 2025

Le Maire,

Bruno COASSY.

Le secrétaire de séance

Sandrine RONDEPIERRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la date de publication sur le site Internet de la Commune attestée est le

Monsieur le Maire
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201964-20250411-20250208-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025
Pour l'autorité compétente par délégation